

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Et publication ou affichage
du :



Syndicat Mixte du
Bassin de l'Or

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR
Séance du 17 décembre 2009
Hôtel du Département à MONTPELLIER

DELIBERATION n° 6-17/12/09

Objet : nouveaux moyens humains et matériels – créations de postes et équipement des agents

LISTE DE PRESENCE

Collectivité	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté de Communes Pays de l'Or	Michel LAZERGES	Présent	Philippe LAVAL	Présent
	Alain AQUILINA	Présent	Jacques HELSEN	Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Bernard FABRE	Excusé
	Danielle GIRAUD	Excusée	Pierre ADOUE	Présent
	Roger MONTIEL	Présent	Daniel EDO	Présent
	Michel MARTIN	Procuration à B.GANIBENC	Laurent HATIER	Excusé
Communauté de Communes Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	Présent	Jacques GRAU	Excusé
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS	Présente	Bernadette VIGNON	Excusée
	Hervé DIEULEFES	Procuration à R.PISTILLI	Didier MARTINEZ	Excusé
	Robert PISTILLI	Présent	Christiane COLIER	Excusée
	Richard PITAVAL	Présent	Patrick LAOUT	Excusé
	J-Louis BOUSCARAIN	Présent	Pierre LIBES	Excuse
	Jean CHARPENTIER	Présent	Fabrice FENOY	Excusé
Communauté d'agglomération de Montpellier	Pierre BONNAL	Excusé	Christian GESBERT	Présent
	Lionel LOPEZ	Présent	Jean Pierre COULET	Excusé
	Christian VALETTE	Présent	Gilbert PASTOR	Excusé
	Yvon PELLET	Présent	Jean Luc MEISSONNIER	Excusé
	Alain BARRANDON	Procuration à Y PELLET	Pierre DUDIEUZERE	Excusé
	Pierre COMBETTES	présent	Arnaud MOYNIER	Excusé
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	André VEZINHET	Présent
	Yvon PRADEILLE	Présent	Christian JEAN	Excusé
	Jean-Marcel CASTET	Procuration à C MEUNIER	José SOROLLA	Excusé
	Michel GUIBAL	Présent	Christophe MORALES	Excusé
	Cyril MEUNIER	Présent	François LIBERTI	Excusé
	Monique PETARD	Procuration à YPRADEILLE	Frédéric LAFFORGUE	Présent

Monsieur Claude BARRAL rappelle au Comité syndical que le SYMBO (Syndicat Mixte du Bassin de l'Or), issu de la révision statutaire du SMGEO (Syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or) est désormais compétent pour conduire la réflexion et la concertation, réaliser les études globales, assurer l'animation, la coordination, le suivi et l'évaluation :

- de la politique globale de l'eau et des milieux aquatiques, à l'échelle du bassin versant de l'étang de l'Or, dont les démarches de type contrat de bassin, schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan d'action de prévention contre les inondations ;
- des actions de conservation de la biodiversité, à l'échelle de la zone humide de l'étang de l'Or ;

Dans ces domaines et champs territoriaux, il a également vocation à :

- participer aux réseaux nationaux et internationaux de gestionnaires des milieux aquatiques et ressources naturelles,
- assurer la sensibilisation et l'information du public.

Le SYMBO poursuit par ailleurs les missions antérieurement dévolues au SMGEO, dont la gestion des ouvrages hydrauliques départementaux.

Le Syndicat mixte compte actuellement trois agents de la filière technique :

- un technicien territorial supérieur,
- un technicien territorial supérieur chef,
- un chargé de mission de niveau ingénieur territorial ;

jusqu'ici assistés par deux agents départementaux sur les missions administratives et techniques.

Dans le cadre de ses nouvelles compétences, le SYMBO doit :

- structurer son équipe et la compléter par création des deux postes selon les modalités ci-après précisées(1 et 2),
- la doter de nouveaux moyens matériels (3),
- mettre en place les financements correspondants et solliciter la contribution de ses partenaires financiers (4).

1/ CREATION D'UN POSTE CORRESPONDANT AU CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS TERRITORIAUX

Missions :

Sous l'autorité du Président, et en s'appuyant sur les autres agents du Syndicat mixte, dont il assurera l'encadrement, l'agent recruté :

- ⇒ assurera les fonctions de directeur du syndicat mixte,
- ⇒ devra promouvoir une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle cohérente du bassin versant, en lien avec les acteurs du territoire.

Ces missions sont susceptibles d'évoluer dans le sens d'un pilotage et d'un management accrus en fonction de l'évolution de la structure et de ses moyens humains et matériels.

Direction administrative :

Le Directeur sera responsable de la bonne exécution des missions suivantes :

- Coordination et pilotage de l'activité du syndicat mixte,
- Direction générale et gestion de la structure,
- Préparation et suivi du budget,
- Recherche de financements, élaboration et suivi des dossiers correspondants ;
- Ressources humaines (recrutement et encadrement du personnel technique et administratif, gestion des contrats et des carrières),
- Marchés publics engageant la structure.

Ces missions comprennent notamment :

- la préparation des réunions du syndicat mixte (comités syndicaux, comités de pilotage,...),
- les relations avec les élus (dont assistance et conseil dans le choix des orientations du syndicat), les partenaires institutionnels, les administrés ;

- la veille juridique,
- la communication de l'Institution en interne et en externe et la consolidation du réseau partenarial et institutionnel de la structure,
- réflexion prospective.

Pilotage, animation et coordination de l'élaboration et de la mise en oeuvre des démarches de type contrat de bassin, schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan d'action de prévention contre les inondations

concertation avec les partenaires institutionnels et financiers (Europe, Etat, Région, Département, Agence de l'eau, Communes et leurs groupements) et les partenaires techniques, socio-professionnels et associatifs visant à :

- *promouvoir les concepts de «communauté de l'eau» et de «solidarité amont –aval»,*
- *mutualiser les connaissances, constituer un réseau d'échange,*
- *favoriser l'établissement d'un diagnostic partagé,*
- *définir un observatoire du territoire et organiser sa mise en oeuvre,*
- *contribuer à la définition d'orientations communes hiérarchisées et des projets de territoire correspondants,*

Direction technique :

Le Directeur supervisera techniquement l'ensemble des interventions de la structure.

Particulièrement en charge de la gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant, en lien avec les acteurs du territoire, il sera responsable des missions suivantes:

- études : identification des besoins, rédaction des cahiers des charges, appels d'offres, suivi, restitution des conclusions aux élus et partenaires du Syndicat mixte, exploitation des données et mise à disposition,
- *élaboration des programmes d'intervention en relation avec les maîtres d'ouvrage locaux et partenaires financiers,*
- *assistance technique aux maîtres d'ouvrages locaux, coordination de leurs initiatives, suivi et évaluation de leurs actions visant à garantir la cohérence et l'efficacité de l'action publique,*
- propositions pour la structuration d'une maîtrise d'ouvrage opérationnelle par sous bassins versants.

Profil, compétences recherchés :

Ingénieur territorial (cat. A) ou équivalent. Formation initiale de niveau bac + 5 dans le domaine de l'eau et l'environnement. Titulaire du permis auto

- connaissance de la politique de l'eau (niveaux européen, national et local), du cadre réglementaire et institutionnel ;
- connaissance du territoire et de ses problématiques souhaitée,
- connaissances en droit public administratif souhaitées,
- plusieurs années d'expérience au sein de collectivités territoriales, dans le domaine des politiques de bassin versant,
- maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, tableur) - formation SIG souhaitée,
- capacités fortes d'organisation du travail et de management de projet et d'équipe, de mobilisation et de dynamisation des collaborateurs,
- aisance relationnelle et capacité de négociation et de concertation,
- force de proposition et d'initiative, dynamisme,
- rigueur sur la gestion budgétaire, dont le suivi des financements, et la conformité juridique des activités de la structure,
- qualités rédactionnelles,
- grande disponibilité (contraintes horaires).

Lieu de travail :

Le directeur sera basé dans les locaux de la cellule technique de LUNEL – Sa résidence administrative ne pourra être déplacée hors du territoire syndical.

Modalités de recrutement :

Poste à temps complet

Recrutement par voie statutaire (mutation ou liste d'aptitude) ou, en cas d'appel à candidature infructueux, recours à un agent contractuel (contrat à durée déterminée comportant une période d'essai – article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987).

Sélection sur dossiers suivie d'un entretien avec jury auquel seront associés les partenaires financiers du Syndicat mixte – tests écrits complémentaires possibles.

Poste à pourvoir à compter du 1er avril 2010.

Candidatures à envoyer avant le 31 janvier 2010.

Rémunération :

la rémunération brute mensuelle sera fixée par référence à un échelon du grade d'ingénieur subdivisionnaire pour tenir compte des diplômes et expériences exigés et pourra être complétée par le régime indemnitaire.

2 / CREATION D'UN POSTE CORRESPONDANT AU CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS TERRITORIAUX

Missions :

Sous l'autorité du Directeur, l'agent recruté sera chargé des fonctions de secrétariat, suivi administratif, montage et exécution du budget, veille juridique, dont :

- préparation et exécution du budget syndical
 - dépenses (commandes publiques, vérification des factures, mandatement), recettes (constitution des dossiers de demandes de subvention, suivi, production des pièces justificatives, émission des titres),
 - contacts avec les fournisseurs, prestataires, financeurs et comptable public, suivi de la consommation des crédits,
 - gestion de la paye, des déclarations sociales et de la carrière des agents.
- secrétariat et gestion des moyens matériels :
 - accueil physique et téléphonique,
 - rédaction et frappe de documents divers, dont les rapports au Comité syndical et les délibérations,
 - enregistrement, suivi des courriers départ et arrivée, expédition,
 - publications légales,
 - archivage des documents et gestion du fond documentaire,
 - inventaire du matériel et mise à jour régulière,
 - gestion des moyens matériels de la structure (consommables et biens mobiliers) : entretien, renouvellement, évaluation des nouveaux besoins, achats ;
 - travaux de duplication, d'impression et d'expédition de documents,
 - organisation logistique des réunions et gestion de calendrier,
 - marchés publics.

Profil, compétences recherchés

Formation : diplôme BAC +2 minimum en droit public - Titulaire du permis auto

- Connaissances et capacités
 - Expérience en comptabilité publique (principes budgétaires- nomenclature M1/5/7) et marchés publics
 - Expérience dans la gestion de la paie et des déclarations sociales
 - maîtrise des outils informatiques et logiciels bureautiques (WORD, EXCEL, PowerPoint, internet)
- Qualités requises
 - Rigueur, organisation, discrétion, initiative, savoir-être et sens du travail en équipe

Lieu de travail

L'agent sera basé dans les locaux de la cellule technique de LUNEL – Sa résidence administrative ne pourra être déplacée hors du territoire syndical.

Modalités de recrutement

Poste à temps complet à pourvoir par voie statutaire (mutation ou liste d'aptitude) en cas d'appel à candidature infructueux, le recours à un agent contractuel sera possible (contrat à durée déterminée comportant une période d'essai – article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987).

Sélection sur dossiers suivie d'un entretien avec jury – tests écrits ou pratiques possibles.

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} avril 2010.

Candidatures à envoyer avant le 31 janvier 2010.

Rémunération :

la rémunération brute mensuelle sera fixée par référence à un échelon du grade de rédacteur territorial (catégorie B) pour tenir compte diplômes et expériences exigés et pourra être complétée par le régime indemnitaire.

3 / EQUIPEMENT DES AGENTS RECRUTES

Il est proposé de consacrer une enveloppe de 28.700 € TTC à l'équipement des agents nouvellement recrutés étant précisé qu'il peut être subventionné par l'Agence de l'eau dont la contribution est calculée au taux de 50% appliqué à une base plafonnée à 24.000 € HT, cette aide étant limitée à la 1^{ère} année.

Cette contribution peut être complétée par une aide à la structuration de la Région Languedoc Roussillon calculée à hauteur de 30% d'un plafond annuel de dépenses d'investissement et de fonctionnement 20.000€.

L'enveloppe proposée sera consacrée à l'acquisition de mobilier, matériel informatique (2 ordinateurs et logiciels), d'un véhicule de service destiné au Directeur, de divers matériels (téléphones, GPS, ...) et à l'aménagement du local de la cellule technique.

4 / MODALITES DE FINANCEMENT DES POSTES CREEES ET DU 1^{IER} EQUIPEMENT DES NOUVEAUX AGENTS

Les crédits nécessaires au financement de ces postes, aux frais de structure et d'équipement seront inscrits au budget syndical 2010.

Outre les crédits d'investissement visés au paragraphe 3/, il est proposé de consacrer une enveloppe de 65.000 € aux dépenses de fonctionnement liées à la création des deux postes susvisés (rémunération et charges sociales, frais de déplacement, frais de structure), correspondant au plafond annuel sur lequel est calculée l'aide de l'Agence de l'eau dont le taux d'intervention se situe entre 50 et 80 %.

La demande d'aide régionale devra être renouvelée tous les ans et est limitée à 3 ans.

L'aide de l'Agence de l'eau peut intervenir sur un cadre pluriannuel.

Le plan de financement annuel des dépenses susvisées s'établirait ainsi que suit pour 2010:

DEPENSES				
	Investissement	Fonctionnement		Total
	28.700 € TTC soit 24.000€ HT	65.000 € TTC		93.700 € TTC
RECETTES				
	Agence de l'eau	Région	SYMBO	Total
Investissement	12.000,00€ (50 % sur plafond 24.000 € HT)	7.200,00 € (30 % sur HT)	9.500,00€	93.700,00 €
Fonctionnement	45.500,00€ (70% sur plafond 65.000€)	6.500,00 € (10% sur TTC)	13.000,00 €	
Total	57.500,00€	13.700,00 €	22.500,00 €	

Pour les années suivantes, le plan de financement annuel ne concernera que les dépenses de fonctionnement et s'établira ainsi que suit :

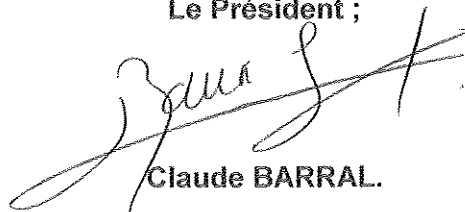
DEPENSES			
Fonctionnement	65.000 €		
RECETTES			
Agence de l'eau	Région	SYMBO	Total
45.500 € (70% sur plafond 65.000€)	6.500 € (30% sur plafond 20.000 €)	13.000 € (environ 21%)	65.000 €

Monsieur Claude BARRAL demande au Comité syndical d'approuver l'ensemble de ces propositions et de l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à leur exécution, dont les demandes de cofinancements visées dans ce rapport et les démarches utiles aux recrutements proposés, selon les modalités ci-avant exposées.

Après en avoir délibéré, Le Comité syndical adopte ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

Le Président ;



Claude BARRAL.